



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4692
13 février 1961
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 13 FEVRIER 1961 ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA REPUBLIQUE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à participer aux discussions du Conseil de Sécurité sur le Congo, à partir du 13 février 1961, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, etc.

(signé) DIOP Ousmane Socé
